

AUTO-ECOLE PERMIS EXPRESS

4 RUE DE L'HOTEL DE VILLE

59160 LILLE LOMME

Agr. : E2105900140

Tél. : 03.28.04.69.92

Courriel : ae.permisexpress@gmail.com

Siret : 904 410 461 00019

PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE B

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (Box) avec un enseignant ou via Internet (prepacode).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme.

Les sessions avec enseignant (cours théoriques portant sur des thématiques spécifiques **ou** questionnaire à choix multiple « type examen ») sont programmées :

- Le mercredi à 19h00

Les thématiques abordés lors des cours théoriques sont :

- Signalisation horizontale et verticale
- Les différents régimes de priorité
- L'alcool
- La vitesse
- La prise de risque chez les jeunes
- Mécanique du véhicule
- Distances d'arrêt
- ... (D'autres thématiques s'ajouteront au fur et à mesure ou sur demande explicite des élèves)

Parcours pratique

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;

- de nuit (leçons prises en hiver).

En fonction de votre emploi du temps, vous venez aux leçons de conduite à votre rythme.

Les leçons se déroulent individuellement en partant de l'auto-école ou depuis le domicile (sur demande et selon les possibilités) et avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Ces leçons dureront 1 heure (sauf indication contraire) avec une évaluation statique et dynamique, de la conduite et un bilan en fin de séance.